

Croissance des salaires et des échelles salariales dans les administrations québécoise et fédérale entre 2009 et 2013 : une évolution plus forte au palier fédéral

Par Vladimir Racila et Nadège Jean

L'Institut de la statistique du Québec publie chaque année un rapport sur la rémunération des salariés de l'administration québécoise comparée à celle des autres salariés québécois à partir de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). Ce mandat découle de l'article 4 de sa loi constitutive (L.R.Q., c. I-13.011). Les constats du rapport montrent l'état et l'évolution de la rémunération des emplois de l'administration québécoise ayant une contrepartie sur le marché du travail. Dans le cadre de ce mandat, l'Institut fait également l'analyse pour l'ensemble du marché du travail et différents segments de résultats relatifs à la rémunération des employés dans un contexte plus large que les emplois retenus pour la comparaison de l'administration québécoise.

Dans cette capsule, le taux d'augmentation moyen des salaires et des structures salariales octroyé aux employés permanents à temps plein travaillant dans les secteurs « administration québécoise » et « administration fédérale »¹ est présenté pour les années 2009 à 2013. Il est à préciser que pour l'administration fédérale les employés travaillant au Québec ont été retenus. L'analyse des taux de croissance sur une période de plusieurs années permet ainsi de déterminer les tendances qui se dessinent dans ce domaine.

Sources et traitements des données

La croissance des salaires versés et des structures salariales rattachées aux emplois se fait à partir d'un fichier de rémunération qui contient, pour chaque personne employée, les données sur l'emploi et la rémunération. Ce fichier est issu du système d'information de gestion du Secrétariat du Conseil du trésor (du Québec et du Canada), ce qui représente une source de données fiable et objective. Les informations sur les salaires comprennent les indemnités de vie chère, les primes de niveau de complexité supérieure, les rajustements liés

à l'équité salariale, les restructurations d'échelles, les changements de mode de rémunération de même que les ratrapages salariaux. En ce qui concerne le maximum de l'échelle, l'Institut recueille deux types de maximums, soit le maximum normal et le maximum au mérite. Seul le maximum normal, c'est-à-dire le taux accessible à l'employé dont le rendement est satisfaisant, est retenu pour l'analyse, puisqu'aucun des employés des administrations fédérale et québécoise n'est assujéti à un maximum au mérite (taux atteint par les travailleurs qui ont un rendement supérieur).

La croissance des taux est calculée à partir des salaires et des maximums normaux moyens versés annuellement et pondérés par l'effectif. Les résultats sont alors influencés par le mouvement de l'effectif d'une année à l'autre, la reclassement des emplois, les rajustements liés à l'équité salariale, les restructurations d'échelles, les périodes de négociations de conventions collectives et la date de versement des augmentations. De plus, les données sur les salaires tiennent compte des caractéristiques de la main-d'œuvre (ancienneté, position dans l'échelle, etc.) et l'avancement lié à l'ancienneté. Par conséquent, le taux de croissance du maximum normal calculé pour une année peut être différent du taux d'augmentation consenti dans la convention collective ou protocole d'entente. Par exemple, les conventions collectives présentement en vigueur dans l'administration québécoise prévoyaient une augmentation fixe des structures salariales de 0,5 % au 1^{er} avril 2010. Or, lors de la collecte de l'ERG 2010, l'entente de principe qui visait les nouvelles conventions collectives n'avait pas été ratifiée par tous les employés et aucun versement n'avait encore été effectué. Les taux d'échelle recueillis cette année-là sont donc ceux en vigueur en avril 2009, c'est-à-dire sans le 0,5 % d'augmentation. Pour l'ERG 2011, deux augmentations salariales ont été prises en compte : 0,5 % au 1^{er} avril 2010 et 0,75 % au 1^{er} avril 2011.

1. Voir l'encadré *Notes méthodologiques* pour une définition des deux secteurs.

En ce qui concerne les salaires, le taux moyen peut être plus faible que celui établi pour le maximum normal, même si la règle générale veut que la croissance des salaires soit plus élevée que celle du maximum normal, notamment en raison de la progression des employés dans leur échelle. Cependant, la situation inverse peut être observée dans les cas d'un rajeunissement de la main-d'œuvre. Le mouvement de l'effectif ainsi que la position dans l'échelle ont des répercussions sur l'évolution salariale, dues aux caractéristiques de la main-d'œuvre.

Gain de pouvoir d'achat pour les employés de l'administration fédérale, mais situation contraire pour ceux de l'administration québécoise

L'évolution des salaires moyens des employés de l'administration québécoise a progressé de 6,6 % entre les années 2009 à 2013, alors que leurs homologues du palier fédéral ont quant à eux vu leur le salaire augmenter de 13,1 %, comme indiqué au tableau 2. La hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) a été de 7,3 % sur cinq ans. La prise en compte de l'IPC permet de présenter la valeur réelle de la croissance et de statuer sur l'évolution du pouvoir d'achat pendant la période étudiée. Vous trouverez, par ailleurs, la moyenne et la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation entre 2009 et 2013 au tableau 1.

Tableau 1
Évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) au Québec, de 2009 à 2013

Année	IPC	
	Indice	Variation %
2009	113,4	0,6
2010	114,8	1,2
2011	118,3	3,0
2012	120,8	2,1
2013	121,7	0,7

Donnée non désaisonnalisée.
Base 2002=100.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Principaux indicateurs économiques conjoncturels, Données annuelles*.

En dollars constants (valeur réelle), le revenu annuel moyen chez les fonctionnaires québécois passe de 48 493 \$ en 2009 à 48 161 \$ en 2013. Le déclin des salaires réels dans l'administration québécoise de 2010 à 2012 a déterminé la perte de pouvoir d'achat pour l'ensemble de la période (0,7 %). Au contraire, la croissance réelle des salaires chez les fonctionnaires fédéraux a été positive pour chacune des années, sauf en 2011 où une stagnation des salaires est enregistrée; le gain de pouvoir d'achat pour toute la période est de 5,4 %, soit 6,1 points de pourcentage de plus que la valeur de leurs collègues provinciaux. Lorsque le taux de croissance est analysé selon l'année, les taux observés sont supérieurs dans l'administration fédérale, sauf en 2013; la différence la plus élevée est constatée en 2010, soit 3,3 points de pourcentage en faveur de l'administration fédérale.

L'analyse des maximums normaux est basée sur le maximum des échelles des gestionnaires, des professionnels, des techniciens et des employés de bureau. Environ 85 % des travailleurs de ces quatre catégories sont rémunérés selon une échelle (84,2 % dans l'administration québécoise et 86,1 % dans l'administration fédérale). Les employés d'entretien et service et les ouvriers, qui sont la plupart du temps rémunérés selon un taux unique, ne font pas partie de l'analyse.

Comme sur le plan salarial, de faibles taux d'augmentation du maximum normal de 2010 à 2012 dans l'administration québécoise ont influencé le taux pour l'ensemble de la période (6,6 %). Cela s'explique par des taux nominaux octroyés aux employés provinciaux inférieurs à l'inflation pour les années respectives. Dans l'administration fédérale, le maximum normal a progressé de 11,9 %, soit 5,3 points de pourcentage de plus que dans l'administration québécoise. En tenant compte de l'IPC, le maximum moyen est passé de 53 040 \$ à 52 668 \$ pour les fonctionnaires québécois, soit une diminution de 0,7 %, alors que durant la même période, les fonctionnaires fédéraux ont vu le maximum de leur échelle progres-

ser de 59 599 \$ à 62 120 \$, ce qui équivaut à une différence de 5,0 points de pourcentage entre les deux administrations.

Pour chacune des années, le maximum des échelles des fonctionnaires fédéraux, en tenant compte de l'inflation, a connu une pente positive. Par ailleurs, pour chacune des années, la situation de l'administration fédérale est meilleure par rapport à l'administration québécoise. L'année 2011 montre la différence du maximum normal réel la plus élevée entre les deux administrations (1,9 point de pourcentage). Cette année-là, le recul dans l'administration québécoise a été le plus fort (-0,6 %).

Nous avons jusqu'à maintenant vu l'évolution du salaire et du maximum de l'échelle de l'ensemble des employés des administrations québécoise et fédérale, mais la croissance est-elle la même par catégorie?

Dans l'administration québécoise, la négociation sur les salaires s'effectue entre le gouvernement et les centrales syndicales en vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic. Par contre, dans l'administration fédérale la négociation des salaires se fait plus sur une base locale (par syndicat). Est-ce que la centralisation des négociations dans l'administration québécoise implique une évolution du salaire similaire d'une catégorie à l'autre? Au contraire, est-ce que la décentralisation des négociations dans l'administration fédérale entraîne automatiquement des croissances très différentes d'une catégorie à l'autre?

La prochaine section répond à cette question. Elle présente cette fois-ci le taux de croissance pour six catégories, soit les gestionnaires, les professionnels, les techniciens, les employés de bureau, le personnel d'entretien et service et les ouvriers. Les catégories ont été établies en fonction de la *Classification nationale des professions* (CNP) 2011, qui permet de classer les emplois d'une entreprise à l'aide de la description de tâches normalisée définie pour chacun des 500 groupes de base.

Tableau 2

Croissance nominale et réelle du salaire et du maximum normal, administrations québécoise et fédérale au Québec, 2009 à 2013

Année	Salaire				Maximum normal			
	Administration québécoise		Administration fédérale		Administration québécoise		Administration fédérale	
	Moyen	Taux de croissance	Moyen	Taux de croissance	Moyen	Taux de croissance	Moyen	Taux de croissance
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
2009								
Valeur nominale	54 991		65 753		60 147		67 585	
Valeur réelle	48 493		57 983		53 040		59 599	
Employé (ETC)	240 981		42 871		186 241		37 519	
2010								
Valeur nominale	54 971	0,0	67 938	3,3	60 813	1,1	69 379	2,7
Valeur réelle	47 884	-1,2	59 180	2,1	52 973	-0,1	60 435	1,5
Employé (ETC)	244 815		40 409		192 444		34 914	
2011								
Valeur nominale	55 837	1,6	69 949	3,0	62 292	2,4	72 385	4,3
Valeur réelle	47 200	-1,4	59 128	0,0	52 656	-0,6	61 188	1,3
Employé (ETC)	247 799		41 259		198 991		36 926	
2012								
Valeur nominale	56 879	1,9	72 263	3,3	63 409	1,8	74 322	2,7
Valeur réelle	47 085	-0,2	59 820	1,2	52 491	-0,3	61 524	0,6
Employé (ETC)	249 653		42 662		199 838		37 277	
2013								
Valeur nominale	58 611	3,1	74 379	2,9	64 097	1,1	75 600	1,7
Valeur réelle	48 161	2,4	61 116	2,2	52 668	0,4	62 120	1,0
Employé (ETC)	248 998		40 551		206 894		37 150	
Croissance 2009-2013								
Valeur nominale		6,6		13,1		6,6		11,9
Valeur réelle		-0,7		5,4		-0,7		4,3

Maximum normal : taux accessible à l'employé dont le rendement est satisfaisant.

Salaire ou maximum réel : salaire ou maximum nominal/indice annuel de l'IPC*100.

Taux de croissance réelle : (taux de croissance nominale+1/taux d'inflation+1)-1.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec*.

Une perte de pouvoir d'achat est généralement observée par catégorie sur le plan des salaires et du maximum en 2011 et 2012 dans les deux administrations

En 2013, la répartition par catégorie d'emplois est relativement similaire dans les deux administrations. Dans l'administration québécoise, 4% des employés sont des gestionnaires², 45% des professionnels³, 24% des techniciens, 10% des employés de bureau⁴, 6% du personnel d'entretien et service et 2% des ouvriers. Dans l'administration fédérale, les pourcentages sont respectivement de 7%, 41%, 29%, 15%, 1% et 2%.

Les salaires moyens des fonctionnaires québécois ont évolué de 1,2% à 7,7% selon

la catégorie au cours de la période 2009 à 2013. En prenant en considération l'IPC de 7,3%, l'administration québécoise présente un gain de pouvoir d'achat pour les gestionnaires (0,4%, voir le tableau 3). Les cinq autres catégories d'emplois ont vu leur salaire réel reculer. Les pertes de pouvoir d'achat vont de 0,1% chez les professionnels à 5,7% chez les employés d'entretien et service. Dans l'administration fédérale, quatre catégories d'emplois ont enregistré un gain de pouvoir d'achat de 2009 à 2013. L'analyse par année montre que le salaire moyen gagné dans l'administration québécoise en 2011 et en 2012, mis en relation avec l'inflation, signifie deux années d'appauvrissement pour toutes les catégories d'employés. C'est également vrai pour

toutes les catégories d'emplois au palier fédéral, sauf les ouvriers (en 2011 et 2012), ainsi que les gestionnaires, les techniciens et le personnel de bureau pour l'année 2012.

Les gestionnaires de l'administration fédérale, excluant les cadres supérieurs, affichent une croissance d'un dixième plus faible que celle pour l'ensemble des employés. Leurs collègues au palier provincial présentent une croissance supérieure de 1,1 point de pourcentage à celle de l'ensemble des employés. Selon l'année, le taux le plus élevé dans l'administration québécoise est noté en 2010 (4,6%), alors que dans l'administration fédérale, ce phénomène est constaté deux ans plus tard (5,2%).

2. Cette catégorie d'employés ne tient pas compte des cadres supérieurs.

3. Cette catégorie d'employés ne tient pas compte des médecins, des médecins vétérinaires et des dentistes.

4. Cette catégorie d'employés ne tient pas compte des assistants dentaires et des préposés aux bénéficiaires qu'on retrouve dans l'administration québécoise.

Tableau 3

Croissance nominale et réelle des salaires pour certaines catégories d'emplois, administrations québécoise et fédérale au Québec, 2009 à 2013

Année	Gestionnaires				Professionnels				Techniciens			
	Administration québécoise		Administration fédérale		Administration québécoise		Administration fédérale		Administration québécoise		Administration fédérale	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
2009												
Valeur nominale	86 910		94 472		63 840		75 631		47 478		58 981	
Valeur réelle	76 640		83 308		56 296		66 694		41 868		52 011	
2010												
Valeur nominale	90 897	4,6	98 113	3,9	64 041	0,3	79 043	4,5	47 328	-0,3	60 792	3,1
Valeur réelle	79 179	3,3	85 464	2,6	55 785	-0,9	68 853	3,3	41 226	-1,5	52 955	1,9
2011												
Valeur nominale	91 150	0,3	98 852	0,8	65 085	1,6	79 305	0,3	48 017	1,5	59 646	-1,9
Valeur réelle	77 050	-2,6	83 560	-2,2	55 017	-1,4	67 037	-2,6	40 589	-1,5	50 419	-4,8
2012												
Valeur nominale	91 849	0,8	103 975	5,2	66 373	2,0	80 597	1,6	48 681	1,4	61 185	2,6
Valeur réelle	76 034	-1,3	86 072	3,0	54 945	-0,1	66 720	-0,5	40 299	-0,7	50 650	0,5
2013												
Valeur nominale	93 618	1,9	106 734	2,7	68 413	3,1	83 570	3,7	49 002	0,7	62 505	2,2
Valeur réelle	76 925	1,2	87 703	1,9	56 214	2,4	68 668	3,0	40 265	0,0	51 360	1,5
Croissance 2009-2013												
Valeur nominale		7,7		13,0		7,2		10,5		3,2		6,0
Valeur réelle		0,4		5,3		-0,1		3,0		-3,8		-1,2
	Employés de bureau				Employés d'entretien et service				Ouvriers			
	Administration québécoise		Administration fédérale		Administration québécoise		Administration fédérale		Administration québécoise		Administration fédérale	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
2009												
Valeur nominale	36 442		43 631		36 289		60 017		40 395		48 076	
Valeur réelle	32 136		38 475		32 001		52 925		35 621		42 395	
2010												
Valeur nominale	36 413	-0,1	44 911	2,9	36 382	0,3	61 178	1,9	40 427	0,1	51 606	7,3
Valeur réelle	31 719	-1,3	39 121	1,7	31 692	-0,9	53 291	0,7	35 215	-1,1	44 953	6,0
2011												
Valeur nominale	36 834	1,2	45 998	2,4	36 905	1,4	62 766	2,6	40 983	1,4	53 680	4,0
Valeur réelle	31 136	-1,7	38 883	-0,6	31 196	-1,6	53 056	-0,4	34 643	-1,6	45 376	1,0
2012												
Valeur nominale	37 176	0,9	47 350	2,9	37 486	1,6	62 654	-0,2	41 477	1,2	55 341	3,1
Valeur réelle	30 775	-1,2	39 197	0,8	31 031	-0,5	51 866	-2,3	34 335	-0,9	45 812	1,0
2013												
Valeur nominale	38 874	4,6	53 784	13,6	36 734	-2,0	48 996	-21,8	42 453	2,4	56 575	2,2
Valeur réelle	31 943	3,9	44 194	12,8	30 184	-2,7	40 260	-22,3	34 883	1,7	46 487	1,5
Croissance 2009-2013												
Valeur nominale		6,7		23,3		1,2		-18,4		5,1		17,7
Valeur réelle		-0,6		14,9		-5,7		-24,0		-2,1		9,7

Gestionnaires : les cadres supérieurs sont exclus.

Professionnels : les médecins, les dentistes et les vétérinaires de l'administration québécoise sont exclus.

Employés de bureau et personnel d'entretien et service : les assistants dentaires et les préposés aux bénéficiaires de l'administration québécoise sont exclus.

Salaires réels : salaire nominal/indice annuel de l'IPC*100.

Taux de croissance réelle : (taux de croissance nominale+1/taux d'inflation+1)-1.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec*.

En ce qui concerne les professionnels, la baisse du salaire réel dans l'administration québécoise pendant trois années consécutives (2010-2012) entraîne une valeur négative pour l'ensemble de la période (-0,1 %). La baisse la plus forte est signalée en 2011 (-1,4 %). L'IPC pour cette même année a été le plus élevé (3,0 %) pendant la période. Dans l'administration fédérale, l'augmentation la plus grande est enregistrée en 2010 (3,3 %). Par ailleurs, cette année marque la différence la plus élevée entre les deux administrations (4,2 points de pourcentage), en faveur des professionnels fédéraux.

Le salaire moyen des techniciens de l'administration québécoise est passé de 47 478 \$ à 49 002 \$ en cinq ans, soit une croissance de 3,2 %. Durant cette même période, l'évolution du salaire de leurs homologues fédéraux a été environ deux fois plus élevée (6,0 %). Cependant, une baisse du salaire réel est constatée dans les deux ventilations; la perte de pouvoir d'achat est environ trois fois plus forte dans l'administration québécoise (-3,8 % contre -1,2 %) en raison, notamment, de la croissance réelle négative de 1,5 % notée en 2010 et 2011. Dans l'administration fédérale, le seul recul de la période, observé en 2011 (-4,8 %), dicte le signe de la valeur finale. Il faut cependant souligner qu'il y a eu une diminution de l'effectif entre 2010 et 2011, ce qui a pu affecter la moyenne salariale pour certaines catégories d'emplois en raison du retrait de certains organismes « distincts » de la définition de l'administration fédérale. En 2011, il a été possible de distinguer ses organismes. La différence la plus grande entre les deux administrations est constatée en 2010 (3,4 points de pourcentage), en faveur des techniciens fédéraux.

Chez les employés de bureau, une hausse du salaire réel dans l'administration québécoise à la fin de la période n'a pas réussi à contrer le déclin de 2010 à 2012. Une perte de pouvoir d'achat de 0,6 % en résulte dans cette catégorie pour l'ensemble de la période. La baisse la plus forte est enregistrée au milieu de la période, en 2011 (-1,7 %). Par ailleurs, l'année 2011 est la seule année où la croissance salariale a été négative dans l'administration fédérale. Le taux le plus élevé dans cette ventilation est noté en 2013 (12,8 %), quand l'inflation a été de 0,7 %. Il faut, par contre,

souligner que la croissance salariale élevée s'explique par le passage de la codification de la CNP 2006 vers 2011 dont cette dernière version implique vingt emplois de moins (passage de 520 emplois codés à 500 emplois). Dans le cas qui nous concerne, un emploi de l'administration fédérale, ayant un poids en effectif important, était codé à l'emploi « Personnel des services de protection » (CNP 646) dans la CNP 2006. Celui-ci dans la CNP 2011 a été scindé en trois codes CNP, dont celui 442 « Personnel juridique et de soutien des services de protection publique » qui entre dans la catégorie d'employés de bureau au lieu d'entretien et service. Sans tenir compte de la reclassification du passage de la CNP 2006 à 2011, le taux du salaire réel pour l'ensemble de la catégorie des employés de bureau en 2013 est de 1,9 %.

Le personnel d'entretien et service provincial a connu quatre années d'appauvrissement entre 2009 et 2013, alors que leurs homologues fédéraux ont vécu cette situation pendant trois années. Selon l'année, c'est en 2013 que la baisse du salaire réel des employés d'entretien et service a été plus importante dans les deux ventilations, soit -22,3 % dans celle fédérale contre -2,7 % dans l'administration québécoise. Une réduction significative de l'effectif dans l'administration fédérale explique la croissance négative (voir le paragraphe précédent)⁵.

Le salaire moyen des ouvriers provinciaux a augmenté de 40 395 \$ en 2009 à 42 453 \$ en 2013; c'est une progression de 5,1 %. En dollars constants, le salaire réel passe de 35 621 \$ en 2009 à 34 883 \$ en 2013. Par ailleurs, une perte de pouvoir d'achat est signalée dans l'administration québécoise chaque année, à l'exception de la dernière année de la période. Les collègues du palier fédéral ont connu une croissance salariale positive pour toutes les années, la croissance réelle finale étant de 9,7 %. Pour l'ensemble de la période, la différence entre les deux administrations est de 11,8 points de pourcentage en faveur de l'administration fédérale. Selon l'année, dans l'administration québécoise, la perte de pouvoir d'achat la plus grande est constatée en 2011 (-1,6 %). Dans l'autre ventilation, le taux le plus élevé est signalé en 2010 (6,0 %) en raison de l'intégration de nouveaux taux à la suite de la

signature d'une nouvelle convention collective. Cette année marque aussi la différence la plus grande entre les deux administrations (7,1 points de pourcentage), en faveur des ouvriers fédéraux.

Lorsque le maximum de l'échelle (maximum normal) des gestionnaires, des professionnels, des techniciens et du personnel de bureau de l'administration québécoise est analysé, toutes les catégories d'emplois, à l'exception des gestionnaires, montrent une croissance du maximum normal de 2009 à 2013 inférieure à la croissance de l'IPC (voir le tableau 4). Ce constat est observé uniquement chez les techniciens fédéraux. La baisse la plus forte est d'ailleurs notée chez les techniciens fédéraux et provinciaux (respectivement -2,8 % et -3,4 %). Les gestionnaires, les professionnels et les employés de bureau fédéraux ont quant à eux connu une évolution de leur structure plus élevée que l'inflation.

L'année 2011 marque le recul du maximum normal réel le plus fort dans chaque catégorie, tant dans l'administration québécoise que fédérale, en raison d'un IPC de 3,0 % cette année-là : 3,6 % et 1,9 % pour les gestionnaires, 1,7 % et 2,3 % pour les professionnels, 1,4 % et 4,8 % pour les techniciens et 1,7 % et 1,0 % pour les employés de bureau. Selon l'année, la différence du maximum normal réel la plus élevée entre les gestionnaires des deux administrations est enregistrée en 2010 (4,3 points de pourcentage), entre les professionnels, en 2010 (3,7 points de pourcentage), entre les techniciens, en 2011 (3,4 points de pourcentage) et entre les employés de bureau, en 2013 (10,7 points de pourcentage)⁶. La différence pour ces mêmes années a été à l'avantage de l'administration fédérale pour les professionnels et les employés de bureau, alors que les gestionnaires et les techniciens ont connu un meilleur sort dans l'administration québécoise, mais le taux réel des techniciens a été négatif dans chaque administration.

5. Sans tenir compte de la reclassification du passage de la CNP 2006 à 2011, le taux du salaire réel pour l'ensemble de la catégorie des employés d'entretien et service en 2013 est de 1,6 %.

6. Il faut, par contre, souligner que la croissance salariale élevée s'explique par une reclassification d'un emploi lors de la codification de la CNP. En effet, un emploi ayant un poids de l'effectif important est passé de la catégorie d'entretien et service à celle de bureau. Par ailleurs, le taux de croissance de 4,6 % dans l'administration québécoise s'explique aussi par une recodification de la CNP d'un groupe d'employés.

Tableau 4

Croissance nominale et réelle du maximum normal pour certaines catégories d'emplois, administrations québécoise et fédérale au Québec, 2009 à 2013

Année	Gestionnaires				Professionnels				Techniciens				Employés de bureau			
	Administration québécoise		Administration fédérale		Administration québécoise		Administration fédérale		Administration québécoise		Administration fédérale		Administration québécoise		Administration fédérale	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
2009																
Valeur nominale	87 402		98 064		69 742		79 678		49 242		60 566		36 857		45 008	
Valeur réelle	77 074		86 476		61 501		70 263		43 423		53 409		32 501		39 689	
2010																
Valeur nominale	94 026	7,6	101 174	3,2	69 817	0,1	82 741	3,8	49 337	0,2	62 243	2,8	36 875	0,1	45 971	2,1
Valeur réelle	81 904	6,3	88 131	2,0	60 816	-1,1	72 074	2,6	42 976	-1,0	54 218	1,6	32 121	-1,1	40 044	0,9
2011																
Valeur nominale	93 380	-0,7	102 153	1,0	70 726	1,3	83 241	0,6	50 146	1,6	61 046	-1,9	37 353	1,3	46 888	2,0
Valeur réelle	78 935	-3,6	86 351	-1,9	59 786	-1,7	70 364	-2,3	42 389	-1,4	51 603	-4,8	31 574	-1,7	39 635	-1,0
2012																
Valeur nominale	93 856	0,5	106 722	4,5	72 009	1,8	83 623	0,5	50 982	1,7	62 063	1,7	37 754	1,1	47 684	1,7
Valeur réelle	77 695	-1,6	88 346	2,4	59 610	-0,3	69 224	-1,6	42 204	-0,4	51 376	-0,4	31 254	-1,0	39 473	-0,4
2013																
Valeur nominale	95 400	1,7	108 936	2,1	73 606	2,2	85 753	2,6	51 040	0,1	63 140	1,7	39 499	4,6	55 032	15,4
Valeur réelle	78 390	1,0	89 512	1,4	60 482	1,5	70 462	1,9	41 940	-0,6	51 882	1,0	32 456	3,9	45 220	14,6
Croissance 2009-2013																
Valeur nominale	9,2		11,1		5,5		7,6		3,7		4,3		7,2		22,3	
Valeur réelle	1,8		3,5		-1,7		0,3		-3,4		-2,8		-0,1		14,0	

Maximum normal : taux accessible à l'employé dont le rendement est satisfaisant.

Gestionnaires : les cadres supérieurs sont exclus.

Professionnels : les médecins, les dentistes et les vétérinaires de l'administration québécoise sont exclus.

Employés de bureau et personnel d'entretien et service : les assistants dentaires et les préposés aux bénéficiaires de l'administration québécoise sont exclus.

Maximum réel : maximum nominal/indice annuel de l'IPC*100.

Taux de croissance réelle : (taux de croissance nominale+1/taux d'inflation+1)-1.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec*.

Certains emplois professionnels malgré des spécificités particulières montrent généralement des constats similaires que pour l'ensemble de cette catégorie dans les deux administrations

La CNP permet aussi de classer les emplois des travailleurs à un plus haut degré de finesse que les catégories d'emplois. Dans les tableaux 5 et 6, cinq emplois professionnels sont analysés. Les emplois ont été retenus pour leur facilité de comparaison entre les deux administrations, le pourcentage élevé d'employés rémunérés selon une échelle afin de permettre la diffusion d'information pertinente quant au maximum normal ainsi que l'importance de l'effectif couvert.

Dans l'administration québécoise, quatre des cinq emplois montrent une perte de pouvoir d'achat pour la période. La situation

inverse est observée dans l'administration fédérale : quatre emplois affichent un gain de pouvoir d'achat.

Les avocats et les notaires provinciaux ont vu augmenter leur salaire moyen de 89 576 \$ à 99 429 \$, soit une croissance de 11,0 %; c'est 1,2 point de pourcentage de plus que celle de leurs collègues fédéraux. En déduisant la croissance de l'IPC, évalué à 7,3 %, le salaire réel a progressé de 3,4 %, ce qui représente 1,1 point de pourcentage de plus par rapport aux avocats et notaires de l'administration fédérale. La meilleure situation de l'administration québécoise vis-à-vis de l'administration fédérale, malgré trois années d'appauvrissement contre une seule pour le fédéral, s'explique, en premier lieu, par le fait que ce groupe d'employés a bénéficié entre 2010 et 2012 d'augmentations équivalentes à celles consenties aux autres employés du gouver-

nement. En 2013, les juristes ont été intégrés dans une nouvelle classification. La nouvelle échelle compte 18 échelons, contrairement à 21 dans l'ancienne échelle. Les avocats qui, au moment de l'intégration, étaient aux échelons 17, 18, 19, 20 et 21 de l'ancienne échelle ont été classifiés au dernier échelon de la nouvelle échelle de traitement, soit l'échelon 18. Par ailleurs, après deux ans à l'échelon 18, sous réserve d'un rendement satisfaisant, les employés reçoivent 115 % du traitement de l'échelle correspondant à l'échelon 18. Nonobstant ce qui précède, un juriste qui au moment de l'intégration est à l'échelon 21 de l'ancienne échelle accède au niveau d'expert sans période de délai. Celui qui était à l'échelon 20 avant l'intégration doit attendre un an avant d'atteindre le même niveau de rémunération. En deuxième lieu, les structures salariales des professionnels en droit au fédéral sont échues depuis 2010.

Tableau 5

Croissance nominale et réelle des salaires pour certains emplois, administrations québécoise et fédérale au Québec, 2009 à 2013

Année	Avocats et notaires				Ingénieurs				Professionnels en informatique				Professionnels en gestion financière				Professionnels en ressources humaines			
	Administration québécoise		Administration fédérale		Administration québécoise		Administration fédérale		Administration québécoise		Administration fédérale		Administration québécoise		Administration fédérale		Administration québécoise		Administration fédérale	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
2009																				
Valeur nominale	89 576		102 892		71 891		93 161		66 401		70 979		61 862		72 160		67 299		70 690	
Valeur réelle	78 991		90 734		63 396		82 153		58 555		62 592		54 552		63 633		59 347		62 337	
2010																				
Valeur nominale	88 815	-0,9	109 112	6,0	71 211	-1,0	96 918	4,0	65 907	-0,7	74 746	5,3	61 529	-0,5	72 224	0,1	66 627	-1,0	74 862	5,9
Valeur réelle	77 365	-2,1	95 045	4,7	62 030	-2,2	84 423	2,8	57 410	-1,9	65 110	4,1	53 597	-1,7	62 913	-1,1	58 038	-2,2	65 211	4,6
2011																				
Valeur nominale	88 668	-0,2	113 907	4,4	70 508	-1,0	100 907	4,1	66 582	1,0	75 101	0,5	61 793	0,4	72 261	0,1	67 692	1,6	76 747	2,5
Valeur réelle	74 952	-3,1	96 287	1,4	59 601	-3,9	85 298	1,1	56 282	-1,9	63 483	-2,4	52 234	-2,5	61 083	-2,8	57 221	-1,4	64 875	-0,5
2012																				
Valeur nominale	86 459	-2,5	110 989	-2,6	73 676	4,5	99 665	-1,2	66 343	-0,4	75 813	1,0	61 908	0,2	75 745	4,8	67 762	0,1	79 264	3,3
Valeur réelle	71 572	-4,5	91 879	-4,6	60 990	2,4	82 504	-3,2	54 919	-2,4	62 759	-1,1	51 249	-1,9	62 703	2,6	56 095	-2,0	65 616	1,2
2013																				
Valeur nominale	99 429	15,0	112 929	1,8	75 067	1,9	103 283	3,6	67 837	2,3	80 427	6,1	66 152	6,9	77 297	2,1	70 553	4,1	81 972	3,4
Valeur réelle	81 700	14,2	92 793	1,1	61 682	1,2	84 867	2,9	55 741	1,6	66 087	5,4	54 357	6,2	63 515	1,4	57 973	3,4	67 356	2,7
Croissance 2009-2013																				
Valeur nominale	11,0		9,8		4,4		10,9		2,2		13,3		6,9		7,1		4,8		16,0	
Valeur réelle	3,4		2,3		-2,7		3,4		-4,8		5,6		-0,4		-0,2		-2,3		8,1	

Salaires réels : salaire nominal/indice annuel de l'IPC*100.

Taux de croissance réelle : (taux de croissance nominale+1/taux d'inflation+1)-1.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec*.

Tableau 6
Croissance nominale et réelle du maximum normal pour certains emplois, administrations québécoise et fédérale au Québec, 2009 à 2013

Année	Avocats et notaires				Ingénieurs				Professionnels en informatique				Professionnels en gestion financière				Professionnels en ressources humaines			
	Administration québécoise		Administration fédérale		Administration québécoise		Administration fédérale		Administration québécoise		Administration fédérale		Administration québécoise		Administration fédérale		Administration québécoise		Administration fédérale	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
2009																				
Valeur nominale	100 646		108 922		77 140		96 259		72 005		74 378		69 710		80 173		73 182		76 261	
Valeur réelle	88 753		96 051		68 024		84 885		63 497		65 589		61 473		70 699		64 534		67 250	
2010																				
Valeur nominale	100 648	0,0	108 402	-0,5	76 929	-0,3	99 857	3,7	71 987	0,0	78 472	5,5	69 578	-0,2	80 175	0,0	73 215	0,0	77 634	1,8
Valeur réelle	87 673	-1,2	94 427	-1,7	67 011	-1,5	86 983	2,5	62 706	-1,2	68 355	4,2	60 608	-1,4	69 839	-1,2	63 776	-1,2	67 625	0,6
2011																				
Valeur nominale	101 961	1,3	119 065	9,8	76 785	-0,2	104 095	4,2	72 869	1,2	79 002	0,7	70 535	1,4	82 453	2,8	74 106	1,2	79 263	2,1
Valeur réelle	86 189	-1,7	100 647	6,6	64 907	-3,1	87 992	1,2	61 597	-1,7	66 781	-2,2	59 624	-1,6	69 698	-0,2	62 642	-1,7	67 002	-0,9
2012																				
Valeur nominale	102 957	1,0	115 206	-3,2	76 658	-0,2	103 389	-0,7	73 568	1,0	78 864	-0,2	71 229	1,0	82 621	0,2	72 461	-2,2	81 040	2,2
Valeur réelle	85 229	-1,1	95 369	-5,2	63 458	-2,3	85 587	-2,7	60 901	-1,1	65 285	-2,3	58 964	-1,1	68 395	-1,9	59 984	-4,2	67 086	0,1
2013																				
Valeur nominale	108 985	5,9	116 886	1,5	80 548	5,1	105 525	2,1	75 350	2,4	82 946	5,2	73 163	2,7	83 138	0,6	77 010	6,3	83 181	2,6
Valeur réelle	89 552	5,2	96 045	0,8	66 186	4,4	86 709	1,4	61 914	1,7	68 156	4,5	60 117	2,0	68 314	-0,1	63 279	5,6	68 349	1,9
Croissance 2009-2013																				
Valeur nominale	8,3		7,3		4,4		9,6		4,6		11,5		5,0		3,7		5,2		9,1	
Valeur réelle	0,9		0,0		-2,7		2,1		-2,5		3,9									

Maximum normal : taux accessible à l'employé dont le rendement est satisfaisant.

Taux de croissance réelle : (taux de croissance nominale+1/taux d'inflation+1)-1.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec*.

Chez les ingénieurs, c'est au palier fédéral que la croissance est plus élevée; la différence est de 6,5 points de pourcentage. Dans l'administration québécoise, les reculs sont notés en 2010 et 2011 (-1,0%), alors que les croissances ont eu lieu en 2012 et 2013, respectivement 4,5% et 1,9%. Le taux de croissance de 4,5% s'explique par le fait qu'une nouvelle classification a été établie pour les ingénieurs. La nouvelle classification prévoit une classe d'emplois composée de deux grades (stagiaire [classe 4] et grade 1 [classe 0]) pour remplacer les quatre anciennes classes (81, 83, 91 et 96). Les ingénieurs qui appartenaient aux anciennes classes 91 et 96 ont été désignés à des emplois de complexité supérieure et reçoivent respectivement une majoration de 10% ou de 15% de l'échelle du grade 1.

En ce qui concerne les professionnels en informatique, le salaire moyen dans l'administration québécoise a évolué de 2,2% au cours des cinq dernières années, soit de 66 401 \$ à 67 837 \$. Trois années d'appauvrissement ont été enregistrées dans cette période. Une croissance salariale nominale de 13,3% est observée dans l'administration fédérale; c'est une différence d'environ onze points de pourcentage en faveur de ce secteur. La croissance du pouvoir d'achat plus élevée dans l'administration fédérale s'explique par les taux de croissance de 2010 et 2013. Ces deux années couvrent l'entrée d'une nouvelle convention collective avec des taux versés rétroactivement.

Les professionnels en gestion financière sont plus avantagés dans l'administration fédérale. Par contre, la différence entre les deux ventilations est la plus faible de tous les emplois analysés, soit deux dixièmes de point de pourcentage. Il faut par contre souligner que la croissance salariale observée s'explique par le retrait des employés de l'Agence du revenu du Québec (ARQ) du secteur « administration québécoise » en 2013. L'effectif des professionnels en gestion financière de l'ARQ avait un poids important dans les résultats.

Enfin, en ce qui a trait aux professionnels en ressources humaines, la différence du salaire réel entre les deux ventilations pour l'ensemble de la période est de 10,4 points

de pourcentage en faveur de l'administration fédérale. L'année 2010 marque la différence salariale la plus accentuée pour cet emploi. En effet, les professionnels en ressources humaines de l'administration québécoise ont connu en 2010 la perte de pouvoir d'achat la plus grande de la période (-2,2%), alors que leurs collègues fédéraux ont enregistré la croissance la plus élevée (4,6%).

Comme au plan salarial, quatre des cinq emplois dans l'administration québécoise affichent une perte de pouvoir d'achat entre 2009 à 2013, alors que dans l'administration fédérale, les avocats et les notaires présentent une stabilité, les professionnels en finances, une perte de pouvoir d'achat et les trois derniers emplois, une croissance réelle positive du maximum normal.

La croissance du maximum de l'échelle est plus élevée dans l'administration fédérale que dans l'administration québécoise, sauf les avocats et notaires et les professionnels en gestion financière. L'analyse par année montre qu'en 2011 et en 2012 le maximum normal, mis en relation avec l'inflation, signifie deux années d'appauvrissement pour tous les emplois dans chacun des secteurs, sauf pour les structures des emplois d'ingénieurs et les emplois d'avocats et de notaires au palier fédéral et les professionnels en ressources humaines fédéraux en 2012.

Conclusion

La croissance des salaires et des maximums réels de 2009 à 2013 a été positive dans l'administration fédérale, mais négative dans l'administration québécoise.

Ces constats sont aussi observés par catégorie d'emploi, à l'exception des gestionnaires provinciaux ainsi que des techniciens et du personnel d'entretien et service dans l'administration fédérale. Dans l'administration québécoise, la diminution du salaire réel se situe entre -0,1% chez les professionnels et -5,7% chez les employés d'entretien et service. Parmi les trois des quatre catégories d'emplois analysées pour le maximum normal, le recul réel varie de -0,1% pour les employés de bureau à -3,4% pour les techniciens.

Dans l'administration fédérale, quatre catégories d'emplois sur six montrent une croissance des salaires positive, alors qu'en ce qui concerne les échelles salariales, trois des quatre catégories d'emplois ont connu une évolution de leur structure plus élevée que l'inflation pour la période. Il faut également ajouter que les techniciens se distinguent des autres catégories puisqu'ils enregistrent une croissance salariale et du maximum négative.

L'analyse par année montre qu'en général les années 2011 et 2012 ont été deux années d'appauvrissement au plan salarial et du maximum normal pour les catégories et les emplois étudiés dans les deux administrations.

Lorsque l'analyse porte sur certains emplois dans l'administration québécoise, quatre des cinq emplois professionnels étudiés montrent une croissance salariale et du maximum normal réelle négative entre 2009 et 2013, et ce, malgré des particularités au niveau salarial. La diminution du salaire réel la plus prononcée est constatée chez les professionnels en informatique (-4,8%), alors que les ingénieurs affichent la diminution du maximum réel la plus importante (-2,7%).

Dans l'administration fédérale, quatre emplois affichent un gain de pouvoir d'achat au plan salarial. La valeur la plus élevée est observée chez les professionnels en ressources humaines (8,1%). En ce qui concerne les structures salariales, les professionnels en gestion financière ont vu leur maximum d'échelle réel diminuer (-3,4%), les avocats et les notaires ont bénéficié d'une stabilité, alors que les trois derniers emplois ont plutôt eu une croissance réelle positive de leur maximum normal. La valeur la plus élevée est notée chez les professionnels en informatique (4,4%).

Notes méthodologiques

Secteurs

L'administration québécoise comprend la fonction publique québécoise, le secteur de l'éducation (commissions scolaires et collèges) et le secteur public de la santé et des services sociaux.

L'administration fédérale correspond au terme « administration publique centrale » défini par la Loi sur la gestion des finances publiques¹, qui inclut les ministères (annexe I de la Loi) et les organismes figurant à l'annexe IV (Agence de la santé publique du Canada, Agence spatiale canadienne, Statistique Canada, etc.) pour lesquels le Conseil du trésor est l'employeur². Les Forces canadiennes et les organismes distincts, énumérés à l'annexe V (Agence du revenu du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada, Agence Parcs Canada, etc.), sont exclus.

Source et traitement des données

Les données proviennent de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). La collecte de données repose sur la transmission par le répondant d'un fichier complet comportant, pour chacun des employés de l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération ainsi que sur ses caractéristiques personnelles (sexe, date d'embauche, statut de syndicalisation).

Les résultats concernent les employés permanents en équivalent temps complet (ETC), syndiqués ou non syndiqués, œuvrant dans les emplois présents dans les deux administrations.

Les données sur les maximums normaux visent les gestionnaires, les professionnels, les techniciens et les employés de bureau.

Les résultats présentés sont ceux en vigueur le 1^{er} avril de chaque année analysée.

Taux de croissance

Les taux de croissance sont basés sur les salaires et les maximums normaux moyens pondérés par l'effectif. Comme les informations dans les deux administrations sont recensées, toute différence observée est significative sur le plan statistique.

La croissance réelle est calculée selon l'équation Fisher :

$$\text{Taux de croissance réelle} = \frac{\text{Taux de croissance nominale} + 1}{\text{Taux d'inflation} + 1} - 1$$

Cette équation élimine l'effet de l'inflation, et la croissance réelle ainsi obtenue reflète les gains ou les pertes de pouvoir d'achat des salariés.

1. L.R.C. (1985), ch. F-11.

2. La liste des ministères et organismes dont le Conseil du trésor est l'employeur est accessible à l'adresse suivante : [En ligne]. [<http://www.tbs-sct.gc.ca/pas-srp/report-rapport-fra.asp?cat=c>].

Ce bulletin est réalisé par la Direction des statistiques du travail et de la rémunération.

Ont collaboré à la réalisation :
Esther Frève, révision linguistique
Gabrielle Tardif, mise en page
Direction des communications

Pour plus de renseignements :
Vladimir Racila, professionnel en rémunération
Nadège Jean, coordonnatrice – études de la rémunération
1200, avenue McGill College, 4^e étage
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 876-4384
Télécopieur : 514 876-1767
Courriel : publication.dstr@stat.gouv.qc.ca

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm